



Droit de visite et d'hébergement en cas de divorce

Par **bd45**, le **04/02/2008** à **09:14**

Bonjour,rrnrnSur mon jugement de divorce, il est écrit qu'en cas de désaccord des parents (ce qui est vraiment le cas), mon ex peut prendre ses enfants la première moitié des vacances scolaires les années paires. Il n'y a aucune autre précision quand au jour ou à l'heure.rnVu qu'en règle générale il fait ce qui l'arrange et que je suis fatiguée de ce système, puis-je lui refuser (suis-je hors loi) s'il ne vient que le dimanche ou lundi au lieu du samedi ?rnBien sûr je l'ai averti que je ne suis là que le samedi (premier jour des vacances scolaires).rnMerci de votre réponseAB